



Sainte-Anne
de-Bellevue

VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2014
ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR
LES ANNÉES 2015-2016-2017**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2014 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60 rue St-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

- Madame le Maire, Paola Hawa;
- Mesdames les conseillères Dana Chevalier et Andrée Deschamps;
- Messieurs les conseillers Ryan Young, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Michel Boudreault;

Le directeur général, Monsieur Martin Bonhomme.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Me Lucie Gendron, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

12-347-14 Ouverture de la séance

Il est proposé par Andrée Deschamps
Appuyé par Ryan Young

D'ouvrir la séance extraordinaire du 17 décembre 2014. Il est 19 h 15.

Adoptée à l'unanimité.

12-348-14 Ordre du jour

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Michel Boudreault

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

- 12-347-14 Ouverture de la séance
12-348-14 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes sur les sujets traités à l'ordre du jour

3. Finances

- 12-349-14 Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2015-2016-2017

4. Dépôt de documents

5. Levée de la séance

- 12-350-14 Levée de la séance extraordinaire

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES SUR LES SUJETS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR

La période de questions est ouverte à 19 h 15.

Les principales questions ou commentaires formulés parmi les personnes présentes lors de la séance se résument comme suit :

Identification de la personne présente	Résumé de l'objet principal de l'intervention
M. Belleau	Coûts pour étude de faisabilité/centre communautaire; Achat ou expropriation de la maison Michel-Robillard très coûteux;
M. Juneau	Prévision de dépenses pour un centre communautaire.

La période de questions est close à 19 h 21.

3. FINANCES

12-349-14 Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2015-2016-2017

ATTENDU QUE l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit, entre autres, que le conseil doit préparer et adopter le programme des immobilisations de la Ville pour les trois années financières subséquentes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Daniel Boyer

D'adopter le programme triennal des immobilisations pour l'année 2015, 2016 et 2017, dont copie est jointe en annexe « A ».

De publier un document explicatif du programme au lieu de le distribuer à chacune des adresses du territoire de la Ville, comme le permet l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'autoriser la dépense et le paiement de la publication ci-dessus dans le journal local Cités Nouvelles pour un montant maximal de 1 000 \$ à même le poste budgétaire numéro 02-140-00-341 du fonds général.

Le vote est demandé sur la résolution :

Pour

Dana Chevalier
Ryan Young
Andrée Deschamps
Daniel Boyer

Contre

Yvan Labelle
Michel Boudreault

Adoptée sur division.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

- **Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « B »;**
- **Le certificat de publication de l'avis public concernant l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2015-2016-2017, dont l'original est joint en annexe « C » conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.**

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-350-14 Levée de la séance extraordinaire
--

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Andrée Deschamps

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 19 h 22.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

M^e Lucie Gendron
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-9849